

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Evolution de la gestion de la résidences autonomie des « NIVEOLES »

Séance du 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit à dix-huit heure et trente-huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-deux juin deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 18

BOURGAIS Didier, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 9

BEVOZ Sébastien pouvoir à Madame PERILLAT Marie-Hélène
BILLON-BERTHET Claire pouvoir à Madame Solange DOMINGUEZ
BORGEOOT Joël pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT
BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY
CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
CORTINOVIS Bernard pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Le Maire
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Alain MASSIRONI
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

BROCHET Olivier
LYAUDET (MARIN) Jessie

VU la délibération n°2023-7 du CCAS - Résidence des Nivéoles – dénonciation de la convention de location

Monsieur Le Maire informe des discussions en cours entre la Commune et DYNACITE concernant l'avenir des bâtiments et la gestion de la Résidence autonomie des Nivéoles. Un projet porté par DYNACITE est en cours de définition. Il permettrait de maintenir les actuels résidents dans leur logement, de rénover et d'améliorer la qualité des appartements actuels tout en proposant un nouveau projet d'habitat social « inclusif ».

Monsieur Le Maire informe que pour mener à bien ce projet, il est convenu entre DYNACITE et la Commune de mettre fin de manière anticipée aux baux emphytéotiques et de transférer la pleine propriété des tènements et bâtiments à DYNACITE selon des modalités qui restent encore à déterminer.

Monsieur Le Maire précise que dans la définition de ce projet, il convient également de mettre fin à la convention de location des bâtiments, consentie par DYNACITE au CCAS en 1999. Cette convention permet au CCAS en tant que locataire de la résidence d'en assurer la gestion locative auprès des habitants et habitantes contre le versement d'une redevance annuelle. Pour résilier cette convention au 1^{er} janvier 2024, une lettre d'intention doit être adressée, à DYNACITE, 6 mois avant l'échéance de renouvellement, soit avant le 30 juin 2023.

Monsieur Le Maire précise que pour ce projet, il convient également de solliciter le Département de l'Ain pour demander le retrait de l'autorisation d'activité et le déclassement des Nivéoles en résidence autonomie au 1er janvier 2024. Le CCAS sollicite le Conseil Municipal afin d'établir ces demandes auprès du Conseil Départemental de l'Ain.

Monsieur Le Maire insiste auprès des conseillers pour indiquer que la dénonciation de la convention et les demandes de déclassement et de retrait de l'autorisation de la résidence sont conditionnées par les deux conditions suivantes :

- L'engagement de DYNACITE à reprendre la gestion courante de la résidence au titre de l'habitat locatif social orienté « habitat inclusif » au 1er janvier 2024 suite à un accord d'objectif social et urbain
- Que le règlement foncier concernant les bâtiments et espaces soient intervenus entre DYNACITE et la Commune avant le 1er janvier 2024

Sans la réalisation de ces conditions, la dénonciation du bail et les demandes de retrait de l'autorisation et de déclassement de la résidence devront être considérées comme nulles et non avenues.

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **SOLLICITE** DYNACITE pour confirmer son engagement à reprendre la gestion courante de la résidence au titre de l'habitat locatif social orienté « habitat inclusif » au 1er janvier 2024
- **PREND ACTE DE LA DENONCIATION** de la convention de location qui lie le CCAS à DYNACITE au 1er janvier 2024 par le CCAS
- **DEMANDE** au Conseil Départemental de l'Ain le retrait de l'autorisation d'activité au 1er janvier 2024
- **DEMANDE** au Conseil Départemental de l'Ain le déclassement de la résidence autonomie au 1er janvier 2024
- **ACTE** que les décisions ci-dessus seront effectives sous réserve qu'un accord d'objectif social et urbain et que le règlement foncier concernant les bâtiments et espaces soient intervenus entre Dynacité et la Commune avant le 1er janvier 2024.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

